



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Charmes

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	21 + 3 pouvoirs

Date de convocation 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Patrick BOEUF**, maire.

Présents : **AVILES Ghania, BEAUCHET Sylvain, BERETTA Virginie, BOEUF Patrick, CLAUDEL Gérard, CROSTA Claude, FRANÇOIS Pascal, GORIUS Gérard, GROSSE-CRUCIANI Jordan, GUICHARD Patricia, JEAN Virginie, LACOMBE Camille, LEROY Régis, MARTIN Céline, MICHELET Raphaël, POLI Céline, SCHLIENGER Richard, SIMONIN César, THOUVENOT Emilie, VOINOT Christophe, XÉMARD Géraldine.**

Absents : **COLIN Robert, DEVINCEY Muriel, GOUZOU THIRIAT Kelly.**

Représentés : **BEGUS Maryse à FRANÇOIS Pascal, MANESSIER Thierry à MICHELET Raphaël, TAPUTU Elodie à JEAN Virginie.**

Madame AVILES Ghania a été nommée secrétaire de séance.

Objet : URBANISME-Modification PLU

N° de délibération : DEL_2023_028

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	3	17	0	7	0

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL_2022_052 du 27 juillet 2022 approuvant le projet du plan local d'urbanisme de la commune de CHARMES

Aussi, par courrier en date du 11 octobre 2022 reçu le 17 octobre 2022 émanant des services de la Direction Départementale des territoires, représentant M le Préfet des Vosges, il nous a été demandé au titre du contrôle de légalité de retirer la délibération d'approbation et de compléter le PLU avec :

- Une étude Dupont au titre des articles L.111-6 à L.111-10 du Code de l'Urbanisme sur la RD 157 pour la zone 1AUX de la Plaine de Socourt ;
- Une expertise des zones humides pour la zone 1AUX de la Plaine de Socourt.

Vu le nouveau dossier du PLU joint à la présente délibération, complété de l'étude Dupont et l'expertise des zones humides,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'abroger** la délibération DEL_2022_052 du 27 juillet 2022
- **d'approuver** la révision du PLU
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par

17 voix pour

7 abstentions : Mme XÉMARD Géraldine, Mme THOUVENOT Emilie, M SCHLIENGER Richard, Mme POLI Céline, Mme MARTIN Céline, M GROSSE-CRUCIANI Jordan, Mme BERETTA Virginie